

PRISMA Flex

L'assurance ménage sans lacune de GENERALI

Se sentir bien chez soi est sans aucun doute une priorité pour la plupart d'entre nous. Avec PRISMA Flex, nous vous offrons une protection simple, flexible et exhaustive pour l'ensemble de vos biens.

Qu'est-ce qui est assuré par PRISMA Flex?

Avec la couverture de base de PRISMA Flex, votre ménage est assuré contre:

- l'incendie, les éléments naturels, les tremblements de terre
- les dégâts d'eau
- le bris de glace
- le vol par effraction, le vol simple au domicile

Sur demande, PRISMA Flex offre les couvertures complémentaires suivantes:

- responsabilité civile privée
- objets de valeur
- bagages
- jardins et cultures
- utilisation abusive de cartes de crédit et du téléphone
- vol simple hors du domicile

Quelles sont les prestations offertes par PRISMA Flex?

- Home Assistance: les prestations d'assistance à la maison (service de dépannage de serrurerie, surveillance du logement après un sinistre, avance de frais, etc.) sont automatiquement incluses sans surprime.
- Tremblements de terre: les dommages provoqués par un tremblement de terre sont couverts gratuitement dans toute la Suisse.
- Skis, snowboards et vélos: automatiquement couverts à la valeur à neuf.
- Produits surgelés: les dommages aux denrées surgelées sont automatiquement couverts par la couverture de base jusqu'à concurrence de CHF 1'000.-

Pourquoi choisir PRISMA Flex de GENERALI?

Parce que PRISMA Flex présente des avantages que les autres n'ont pas!

Les prestations comme la Home Assistance, la couverture des tremblements de terre, des denrées surgelées, des vélos, des skis et des snowboards ne sont soit pas du tout couvertes chez les autres prestataires, soit seulement en partie ou uniquement contre paiement d'un supplément de prime. Chez GENERALI, elles sont incluses gratuitement!

Parce que des rabais rendent la prime encore plus attrayante!

Selon la durée du contrat, nous vous accordons des rabais de fidélité pouvant aller jusqu'à 10%. Les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'un rabais spécial de 15% sur la première prime annuelle, s'ils optent pour une durée contractuelle d'au moins 5 ans.

Parce qu'avec PRISMA Flex, c'est simple comme bonjour!

Avec PRISMA Flex, vous n'avez pas besoin de dresser un inventaire exhaustif de vos biens, il vous suffit d'indiquer le nombre de pièces de votre logement et – en fonction de vos avoirs et de votre niveau d'équipement – de choisir la variante appropriée (standard, confort ou exclusif). Bien entendu, il faut adapter régulièrement la somme d'assurance à votre situation personnelle.

Vos avantages en un coup d'œil

- Rabais de 15% pour les assurés de moins de 26 ans
- Home Assistance incluse automatiquement
- Couverture tremblements de terre incluse automatiquement
- Skis, snowboards et vélos couverts automatiquement à la valeur à neuf
- Denrées surgelées jusqu'à CHF 1'000.- couvertes automatiquement
- Objets entreposés dans la cave, le grenier ou le garage couverts automatiquement

PRISMA Flex offre de multiples options ou des solutions individuelles – la combinaison d'assurances idéale pour tout un chacun.

PRISMA Flex: vue d'ensemble

Quand l'assurance entre-t-elle en vigueur et quand prend-elle fin? L'assurance entre en vigueur à la date indiquée dans la police. Si le contrat est conclu pour un an ou plus, il est renouvelé tacitement d'année en année s'il n'est pas résilié par écrit au moins trois mois avant son échéance.

Où cette assurance est-elle applicable? PRISMA Flex est valable au domicile, c'est-à-dire sur les sites indiqués dans la police. Le ou les sites peuvent se trouver en Suisse, dans la Principauté de Liechtenstein ou dans les enclaves de Büsingen ou Campione. L'inventaire du ménage et les frais peuvent également être assurés hors du domicile pour une durée limitée (12 mois).

Qui est assuré? PRISMA Flex couvre la propriété du preneur d'assurance et des personnes faisant ménage commun avec lui.

Comment la prime est-elle calculée? Le montant de la prime dépend des facteurs suivants:

- valeur de l'inventaire (somme d'assurance)
- type de construction du bâtiment
- utilisation du bâtiment (logement ou autre)
- durée du contrat

Un exemple concret

Alors que la famille Dupont se trouve en vacances en Valais, leur maison familiale à Genève est la proie des flammes.

Un important incendie s'est déclaré au sous-sol de la villa, provoquant la destruction quasi complète de l'étage en question. Le retour de vacances est terrifiant. En plus des souvenirs partis en fumée, la totalité de la maison est devenue inhabitable.

Heureusement, GENERALI prend les choses en main. Un spacieux appartement se trouvant à deux pas de leur domicile est mis à la disposition de la famille. Et très rapidement, des entrepreneurs spécialisés se chargent des travaux de nettoyage et d'assainissement.

Trois mois plus tard, cet incendie n'est plus qu'un mauvais souvenir. Toute la famille a réintégré son domicile et retrouvé son confort habituel.

Les prestations de GENERALI ont été les suivantes, pour une somme d'assurance de CHF 400 000.-:

- Frais d'hébergement d'urgence: CHF 11 000.-
- Frais de nettoyage et d'assainissement: CHF 30 000.-
- Remplacement des objets détruits: CHF 120 000.-

Possibilités de combinaison

- Assurance du bâtiment IMMOBILIA
- Assurance de protection juridique privée FORTUNA

Avez-vous des questions?

Pour toute question ou une offre sans engagement, contactez simplement votre conseiller personnel ou visitez notre site Internet www.generalich.ch.